



Ne plus avoir mes droits paternel

Par **jerome**, le **19/08/2008** à **01:40**

suite a un probleme avec mon ex amie je voudrai connaitre les demarche a suivre pour ne plus avoir mes droit paternel car je ne souhaite pas etre juste le porte feuille de mon ex amie et je ne souhaite pas non plus etre la pour ma fille juste au bon vouloir de sa mere car nous n arrivons pas a trouver un terrain d entente

Par **domi**, le **19/08/2008** à **09:31**

Si vous ne trouvez pas de terrain d'entente , plutôt que d'abandonner une petite fille qui n'a rien demandé à personne , pourquoi ne prenez-vous pas contact avec le JAF , qui réglera la situation en fixant droit de garde , droit de visite et pension alimentaire ?? vous n'êtes pas mariés , vous n'avez donc pas besoin d'un avocat pour saisir le JAF! Domi

Par **jerome**, le **19/08/2008** à **10:14**

je suis d accord avec vous sur le principe le seul probleme est que je ne veux pas recquerer une enfant dans quelle annees completement perdue car cet se qui va arrive car sa mere vie au jour le jour et ne veut pas addmettre et faire comme toute mere vivre au rythme de notre fille la son superbe projet partir avec la petite chez des gens quelle connais a peine et que j ai notre fille quand elle a besoin lorsqu elle sort ou rentre tard elle a commence des seance chez une phsy mais elle a arrete et nait pas prete a recommencer elle aime aussi boire pour l instant je vous ai juste demander comment faire pour etre en regle au niveau de la loi je n ai pas pris de decision j essaye de prendre des avis un peu partout car ne sais pas

vraiment comment faire car tout ses choix sont sur le moment et non vraiment réfléchit elle a inscrit notre fille dans une crèche sans que je sois au courant donc j'ai un peu à faire face

Par **domi**, le **19/08/2008** à **10:23**

Dans ce cas là, pourquoi ne pas demander la garde alternée ou la garde totale ? Je pense que le mieux pour vous dans l'immédiat est de contacter le JAF qui prendra les décisions pour le bien-être de votre fille ! Si vous ne voulez pas récupérer une enfant perdue dans quelques années, c'est maintenant qu'il faut agir ...Domi

Par **jerome**, le **19/08/2008** à **10:26**

je vous remercie pour votre aide

Par **Marion2**, le **19/08/2008** à **12:00**

Je ne peux qu'approuver les conseils de Domi.

Par **jerome**, le **19/08/2008** à **12:50**

bonjour laure
le problème est qu'elle a réussi à faire en sorte que mon fils d'une autre union ne se sente pas bien chez nous et reparte chez sa mère elle ne réfléchit pas vraiment à ses actes elle fait beaucoup de choses sans vraiment penser aux conséquences et je suis un peu dans l'impasse

Par **domi**, le **19/08/2008** à **13:18**

Raison de plus pour réagir rapidement Jérôme ! allez courage et pensez à vos enfants ! Domi